

*Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 30 mars 2023*

---

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 avril 2023**

---

**L'an deux mille vingt-trois, le 5 du mois d'avril à 19 heures 00**

**Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.**

Présents : 16 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint.

Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Lydia LESCOMBE et Mme Héléne CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et  
représentés :  
10

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET ;

M. Jérémy BOISSON, qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU ;

Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY ;

M. Patrick MORISSET, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;

M. Maxime PELLICER, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;

Mme Amandine VIGNERON, qui a donné procuration à M. Jean-François BEAUCAMP ;

Mme Anne ESCOLA, qui a donné procuration à Mme Prune MARZAT ;

Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. René MAGNON ;

M. Jean-Yves MAS, qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBE ;

Mme Héléne LEBLANC, qui a donné procuration à Mme Héléne CROMBEZ.

Absent et non  
représenté : 1

M. Cyril CAMU.

*M. Christian BOURRICAUD est élu secrétaire de séance.*

## N° DL05042023-11 : Bilan et ajustement des autorisations de programmes

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Les autorisations de programmes constituent un outil de gestion pluriannuelle des investissements. Elles dérogent au principe d'annualité du budget en permettant à l'assemblée délibérante d'inscrire, pour une durée déterminée, la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées au titre d'une opération.

Chaque année, un bilan des autorisations de programmes et de crédits de paiement (AP/CP) en cours doit être réalisé. Les modifications nécessaires sont également actées, en fonction de l'évolution des différents programmes, dans leurs coûts ou leurs délais de réalisation.

Le tableau joint en annexe récapitule l'ensemble des AP/CP du budget principal et des budgets annexes, ainsi que les modifications proposées.

**Vu** l'article 2311-3 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'avis de la commission Finances, ressources humaines et marchés publics du 29 mars 2023,

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :**

### ARTICLE 1

**MODIFIE** le montant global de l'AP/CP 2022-02 « Stratégie locale de gestion de la bande côtière » et de VALIDER la répartition des crédits de paiements telle que détaillée dans le tableau annexé ainsi que la diminution de son montant global.

### Article 2

**VALIDE** la nouvelle répartition des crédits de paiements de l'AP/CP « Trait de côte – PPA France relance » telle que détaillée dans le tableau annexé, sans modification de son montant global (elle comprend une opération du budget principal et une opération du budget annexe parkings).

### Article 3

**VALIDE** la nouvelle répartition des crédits de paiements de l'AP/CP « Reconstruction de voirie » telle que détaillée dans le tableau annexé, sans modification du montant global.

### Article 4

**VALIDE** la nouvelle répartition des crédits de paiements de l'AP CP « Matériels roulant » sans augmentation de son montant global.

### Délibération adoptée.

**POUR : 24** M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE

**ABSTENTION : 2** Mme Hélène LEBLANC et Mme Hélène CROMBEZ.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

**MAIRIE DE LACANAU**  
Télétransmis le :  
13 AVR. 2023  
N° 033 213 302 144 223  
0413-DL05042023-11-DE

**Le Maire**

**Laurent PEYRONDET**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le **13 AVR. 2023** Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : **13 AVR. 2023**

